



HAL
open science

Connaissance, TIC, sociétés

Anne-Marie Laulan

► **To cite this version:**

Anne-Marie Laulan. Connaissance, TIC, sociétés. Kiyindou.A et Amador .R. Nouveaux espaces de partage des savoirs, L Harmattan, Paris, pp.131 à 143, 2011, 978-2-296-56617-0. hal-00683944

HAL Id: hal-00683944

<https://hal.science/hal-00683944>

Submitted on 30 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONNAISSANCE, TIC, SOCIÉTÉS

Communication au colloque « De la société de l'information vers les sociétés du savoir : réseaux et communautés de savoir partagées », Mexico 2-4 septembre 2009, www.tidev.com/savoir/

Par le Professeur Anne-Marie Laulan ISCC du CNRS, France

Pour entrer dans le vif des interrogations contemporaines, je reproduis un bref article publié dans un journal local français, fin juin 2009 : « Une chaîne de télévision privée bolivienne s'est confondue en excuses après avoir longuement montré, la semaine passée, des clichés pris à bord du vol AF 447 Rio-Paris en pleine catastrophe » qui étaient en fait tirés de la série : Lost-les disparus. Le responsable a précisé que les photos attribuées « à la mémoire du téléphone portable d'un passager » étaient arrivées à la chaîne par internet, et ont été diffusées sans aucune vérification. Elles ont tout le weekend circulé sur de multiples sites internet.

La connaissance mise en péril ?

D'emblée se pose le problème central de notre Colloque. Qu'en est-il de la connaissance quand l'information « qui doit être rentable » utilise pour mieux se vendre les ressorts bien connus du sang, du sexe, du sensationnel ? N'est-il pas urgent d'encadrer la production et l'usage de l'internet et du téléphone portable par des lois éthiques et par une politique publique qui ne laisse pas libre cours aux seules lois du marché économique ? Ce problème est déjà relativement ancien, depuis que la presse écrite puis la télévision se sont « marchandisées ». A cet état de fait de l'économie libérale vient s'ajouter un autre souci, lié à la généralisation du recours à l'internet. Si chacun peut, en démocratie, choisir d'acheter tel ou tel titre de presse, regarder telle ou telle chaîne de télévision dont les choix thématiques et la ligne éditoriale sont connus, les « araignées » qui tissent la « toile » sont bien dissimulées. Tout un chacun peut très facilement ouvrir un site, créer son blog, envoyer un article sur WIKIPEDIA sans aucun contrôle extérieur ; corrélativement, impossible d'obtenir rectification des informations vous concernant publiées sur GOOGLE, à votre insu, fussent elles inexactes ou incomplètes.

Plus grave encore que ces informations inexactes qui circulent librement, l'absence totale de démarche critique de la part des internautes. Qui se soucie d'afficher la source de l'information ? Qui prend la peine de confronter avec d'autres sources ? Nous enseignants, connaissons bien les dégâts, pour les apprentis chercheurs, du recours si facile à Internet pour les bibliographies, voire même les théories brièvement exposées/résumées, sans avoir besoin de lire le texte de l'auteur ou la citation dans son contexte. Paradoxalement, la facilité d'accès aux données, aux ressources informationnelles, aux savoirs de toute nature (médical, financier, artistique, économique..) risque fort de susciter la perte de la connaissance authentique. L'expression malencontreuse « Société de l'information » a été abandonnée, sous l'influence de l'UNESCO ; au profit de « société de la connaissance ». Laissons pour le moment la question du réel partage, tant pour l'accès que pour la production, dans les pays moins développés ou soumis au contrôle étatique des médias. Dans nos sociétés occidentales, avec l'instruction obligatoire, chacun de nous a dû apprendre à lire, à écrire, à raisonner, à disserter, à s'élever au dessus du « degré zéro de l'écriture » comme disait Roland Barthes. Depuis près d'un demi-siècle, se sont développés des cours d'initiation à la lecture critique de l'image photographique, politique, publicitaire ; dans les démocraties, sous les préaux d'école ou dans les cafés, jamais ne s'est perdue la tradition du décryptage des discours politiques, le recours à d'autres sources d'information. Mais de quoi disposons-nous quand les télévisions du monde, relayant internet, nous montrent l'agonie d'une jeune opposante iranienne ? Souvenons nous de TIMISOARA, avec la macabre mise en scène de prétendues victimes (en fait des cadavres entreposés à la morgue).

Dans les Temps Anciens, la connaissance était du domaine et de la responsabilité des clercs (en latin clarus veut dire savant, éclairé) contrôlés bien sûr par le pouvoir ecclésiastique et temporel. Cette communauté scientifique, médicale, artistique, dispensée de travail matériel et du service des armes, circulait dans toute l'Europe, se confrontait déjà dans des colloques ou lors de controverses. C'était une forme de débat public, dans un espace public certes délimité (la communauté scientifique), mais où la polémique courtoise pouvait s'exprimer, puis plus tard, s'écrire, se publier.

De nos jours, que reste-t-il de ce travail collectif, collégial, de confrontation des connaissances et de remise en question ? Dans quelles institutions se préoccupe-t-on d'enseigner un usage critique de l'Internet ? Faciliter l'accès à tous est bien sûr une démarche démocratique. Mais s'il existe un permis de conduire, des certificats d'aptitude à ... le passeport informatique de nos écoles vérifie uniquement l'apprentissage correct de la navigation, sans (à ma connaissance) aucune indication sur les itinéraires, les destinations trompeuses, voire délictueuses. Quand à la fraude, tout comme la mauvaise monnaie, les sites pédophiles ou racistes, c'est une véritable génération spontanée que les gouvernements combattent difficilement (cf. les remous autour de la loi Hadopi sur le contrôle du téléchargement). Oserions-nous proclamer que les Technologies de l'Information mettent en péril la connaissance ? Si ce péril n'est pas imaginaire, voyons quelles mesures, quelles recherches sont engagées en ce sens par les institutions universitaires et la communauté scientifique européenne.

RECHERCHES DU MONDE ACADEMIQUE SUR LA « e-connaissance »

Nous distinguerons les recherches :

1° Concernant les métiers de la connaissance.

2° Celles consacrées à d'autres communautés moins spécialisées, plus ouvertes.

3° Les interrogations venues du monde africain sur la réalité et les modalités du « partage du savoir ».

1° Les métiers de la connaissance

Une équipe importante du CNRS, regroupant des chercheurs de Nancy, Paris et Bordeaux, explore «l'ingénierie de la connaissance». En effet, la croissance exponentielle des informations numérisées exige l'invention de nouvelles méthodes de création, de stockage, de diffusion sous forme de « connaissances utilisables ». Cette question se pose aux spécialistes de l'information scientifique et technique depuis les années 80, mais l'arrivée massive de données entraîne de nouvelles pratiques, connues sous le terme de « e-sciences », accompagnées de l'apprentissage : « e-learning ». Il faut organiser le traitement, le stockage et l'interprétation de ces données. Comment les distribuer en réseaux, en permettre l'accessibilité cognitive et interculturelle ?

Une autre équipe bordelaise qui s'est associée avec d'autres équipes anglo-saxonnes dans un projet européen s'intéresse à la « webométrie » (équivalence des mesures d'audience du web). Mais ils entendent aller plus loin que les analyses quantitatives classiques par ex, nombre de consultation du site, ou type de format de présentation ; ils préconisent une analyse qualitative des données éditées, une tentative de modélisation des organisations éditrices. Ce faisant, ils opèrent le passage d'une théorie des liens à une théorie des liens sémantiques, ce qui permettra de segmenter, de catégoriser, de distinguer les choix éditoriaux ou stratégiques. Les applications de ces recherches (comparatives) en cours vont influencer sur le problème très actuel de l'évaluation des chercheurs, des classements (ranking) des universités et autres organisations.

La « société de la connaissance » crée des liens nouveaux entre les détenteurs de la connaissance, exerçant un métier, les pouvoirs publics, et les différentes strates de la société. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève puis Tunis, 2003-2005) avait reconnu la place nouvelle de la

société civile, tout comme le poids des pays émergents (Inde, Brésil, Chine...) dans le concert des nations.

La « société de la connaissance », on vient de le lire, voit naître de nouveaux métiers, suscite des besoins industriels nouveaux, débouche sur une toute nouvelle économie de la connaissance. Nous évoquions au début de notre propos, le temps des « clercs ».

Ce temps est-il revenu ? Les menaces sur la planète, maladies et épidémies mondiales, les progrès de la génétique génèrent une demande sociale accrue envers les scientifiques, renforcée par les médias, amplifiée par les ONG et autres manifestations citoyennes. Le pouvoir politique en arrive à « courtiser » les scientifiques, dans l'espoir d'en obtenir des solutions rapides mais durables aux maux qui assaillent, aux peurs qui rôdent, inavouées, mais bien réelles. Pour répondre à cette demande de connaissances, seules des analyses pertinentes, interdisciplinaires des systèmes complexes (naturels, chimiques, industriels, sociétaux...) peuvent apporter des réponses satisfaisantes, un « agir communicationnel » au sens de J. Habermas. Corrélativement, la responsabilité d'une diffusion rapide des résultats, pour le grand public, par les moyens les plus modernes, crée une obligation nouvelle aux professionnels de la connaissance, loin du refuge du laboratoire, loin des tentations des clauses juteuses de contrats pharmaceutiques ou industriels. Il en résulte un éclatement des cloisons disciplinaires, car isoler un élément du problème en l'extrayant de l'ensemble où il est impliqué risque de rendre inopérant le travail du chercheur. Jacques Perriault, dans l'avant-propos au « Manifeste pour une nouvelle recherche » explicite ce nouvel impératif catégorique de l'entendement en ces termes : Pour une partie de la planète, le numérique joue un rôle structurant au service d'une mondialisation et d'une industrialisation en réseau que l'on a du mal à identifier. Il est moins question que jamais de succomber à l'idolâtrie techniciste qui voit dans la communication numérique la planche de salut pour un monde sans repères. Le maintien d'une posture humaniste requiert une mobilisation énergique de la recherche, en sciences sociales notamment, et aussi de la réflexion éthique.

2° dimension : Les enjeux de la science ouverte

Venons donc maintenant vers cet élargissement souhaité vers la pluridisciplinarité, l'appel à une politique publique de la numérisation, dans ses aspects « citoyens » et non plus seulement « professionnels de l'information ». Le libre accès « Open Access » n'est que la composante d'un phénomène général qui induit de nouvelles manières de communiquer la science, entre les scientifiques eux-mêmes, comme de la sphère du savoir vers l'ensemble des habitants de la planète. Deux chercheuses françaises de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris s'interrogent et expérimentent sur ce domaine. Françoise THIBAUT rappelle que tous les chercheurs sont désormais contraints de rendre leurs travaux publics, à la fois pour la mise en débats, mais aussi pour justifier l'investissement dont ils ont bénéficié. Or les formes de cette mise en accès public impliquent une mise en scène autre que les publications traditionnelles écrites dans des revues spécialisées à tirage confidentiel. Les nouveaux supports qui permettent d'ouvrir la connaissance transforment ses conditions de production et de circulation : revues gratuites, mise en ligne par les institutions, édition aux frais de l'auteur, bibliothèque numériques ouvertes... tout ceci entraîne la disparition de certains intermédiaires et de profonds remaniements des métiers de documentation.

Par voie de conséquence, on assiste à de vives controverses liées aux enjeux juridiques (droits et brevets), économiques (retour sur investissement) et politiques (la connaissance est-elle encore un bien public ?) ; En France, le CNRS trouve « déplaisant » que les travaux des chercheurs qu'il finance soient rendus « publics » par tel ou tel éditeur bien connu qui tire profit à revendre de façon payante les données qu'il a obtenues gratuitement.

La connaissance est à la fois un bien public et une marchandise. On peut se demander si le mouvement d'ouverture agit sur la fracture cognitive, corrige les inégalités d'accès au savoir. Il

convient aussi de se préoccuper des conditions dans lesquelles pourrait s'établir une circulation non marchande des connaissances scientifiques. Ces interrogations seront l'objet d'un prochain numéro de la Revue du CNRS Hermès(2010) La France a maintenu jusqu'ici, non sans mal, son « exception culturelle » selon qui la culture n'est pas une marchandise comme les autres. Idée reprise et amplifiée par la Convention sur la diversité des expressions culturelles (UNESCO 2005), soustrayant partiellement les Arts au rouleau compresseur de l'économie de marché. En ce qui concerne la production scientifique, les droits de propriété intellectuelle, les acteurs politiques sont appelés, à cause des nouveaux formats, à définir, à reconfigurer les textes législatifs qui encadrent la production et la diffusion des connaissances.

La fondation de la Maison des Sciences de l'Homme vient de confier la direction d'un programme intitulé « Entre sciences » à une jeune femme, Angela Procoli, en coopération collaborative avec European Science Foundation. Insistons sur le fait que patronné et soutenu par le Ministère français de l'Education, il s'agit d'une organisation non-gouvernementale, non lucrative. Elle a le courage d'ouvrir le débat public sur le partage éthique des connaissances ; les cycles de Conférences organisées portent sur les interrogations majeures de la société contemporaine, sur des thèmes transversaux, ils visent à briser le repli nationaliste, la compétition individuelle, à travailler en synergie, dans une approche intégrée. La diffusion, ouverte à tous les chercheurs est prévue en ligne (malheureusement en langue anglaise uniquement). Voici un premier exemple de combats et d'actions utilisant les remous que suscitent les technologies sur la production et la diffusion de la connaissance dans nos sociétés modernes. Mais en quels termes ce débat se pose-t-il dans d'autres cultures ?

3° dimension : le partage des connaissances

Nous appuierons notre réflexion sur des analyses faites par des chercheurs africains, à l'occasion d'une table ronde organisée à Bordeaux, en mai 2009 ; les spécialistes s'accordent à dire que l'humilité et la curiosité respectueuse de l'Autre sont le préalable nécessaire à tout échange de connaissances, à toute forme de partage. Ils évoquent, bien entendu, le poids du colonialisme, l'importance de la tradition orale, de la coutume en milieu rural. Mais ils observent aussi, pour les jeunes générations, la fascination pour le téléphone portable, les blogs ; comme si ces technologies les plus récentes se trouvaient sur une meilleure longueur d'onde que les modes traditionnels (en Occident) : presse écrite, livres, documents papiers. Le succès, pour ne pas dire la prolifération des radios privées est un autre exemple de « l'apparemment » indispensable entre l'outil et la culture d'origine. Un universitaire sénégalais, Alioune B FALL, juriste, définit ainsi les conditions d'un partage des connaissances. Certes, les TIC pourraient permettre le retour à l'équilibre entre les échanges Nord et Sud, mais en respectant les valeurs morales et les traditions culturelles de chaque pays. Sans adéquation, sans adaptation aucun transfert durable ne sera envisageable. Selon les observations d'autres universitaires africains, « l'équilibre » indispensable à l'acquisition des connaissances importées d'une autre culture peut aussi s'obtenir par l'exportation de production endogènes, telles que l'art, la musique et la danse africaine, tissus et vêtements mondialement reconnus et valorisés. En somme la communication de la connaissance prendrait appui sur un « commerce équitable », gagnant/gagnant.

L'importance de l'appropriation est soulignée aussi par d'autres chercheurs, en Allemagne cette fois : un dossier en cours de préparation (appel à contribution) de la revue « Lendemain » définit les différentes modalités de l'appropriation des informations en provenance de l'Occident. Cette typologie, toute en finesse, permet de repousser le modèle centre-périphérie dont les ravages sont connus de tous, tout comme le « Développement » annoncé en vain depuis plus d'un demi siècle. Elle insiste sur la domestication, la réappropriation locale des messages véhiculés par les medias .elle souligne l'importance du commentaire, des explications de sens, au sein d'un groupe (les cabines téléphoniques, les stands sous parasol de tel portable, tout comme l'abord des pompes fournissant

de l'eau potable sont des lieux essentiels de débats dans les cultures à communauté orale forte). Une autre forme d'appropriation est la transformation productive, avec les ingrédients empruntés à la culture locale, sous forme de publicité, marketing, radio. Un enrobage culturel endogène pour des « Concepts » venus d'ailleurs, ce qui en facilite l'assimilation. Enfin un travail sur les formats, la longueur, l'horaire, la médiation, etc., toutes précautions permettant l'adaptation à la culture du destinataire.

Les Occidentaux, habitués à un usage individuel et solitaire de l'accès au savoir devraient s'interroger sur les vraies sources de la fracture numérique, peut être plus culturelle que liée aux équipements.

Le passage à l'action pour une communication du savoir, dans le respect des cultures, grâce aux technologies numériques trouve une application intéressante dans un projet conduit par Didier OILLO responsable de l'innovation par les TIC éducatives (TICE) de l'Agence Universitaire de la Francophonie à Paris. Pour l'essentiel il s'agit d'apporter du soutien aux jeunes universités africaines en leur apportant des cours, des conférences sous forme télévisuelle. L'innovation est double : chaque pays désigne un responsable de projet autochtone, décide des choix de documents, puis en fait assurer la numérisation sur place. Il y a donc une formation liée à l'apport d'information, qui débouchera sur de l'autonomie de production. La diffusion télévisuelle est gratuitement mise à disposition des canaux publics ayant ainsi une diffusion hors l'enceinte universitaire (un peu comme autrefois l'Open University britannique). La diffusion des connaissances techniques et scientifiques générales, pour le niveau de premier cycle universitaire, sous forme de partenariat, régi par une gouvernance bien détaillée vise en définitive à opérer un transfert de compétences (du Nord vers les Suds), par le triple biais de la formation, de l'ingénierie et du conseil. Ainsi souhaite-t-on éviter les pièges et risque évoqués tout au long de notre interrogation sur le rôle des TIC en matière de (pseudo) partage des savoirs.

CONCLUSION

L'interrogation liminaire portait sur une menace de la connaissance du fait des nouvelles technologies. La demande venue de la société civile envers la science est plus intense que jamais. Des réponses et une régulation par les pouvoirs publics, face aux détournements économiques potentiels s'imposent comme une urgence. Nous avons tenté de montrer que la communauté scientifique s'implique dans une réflexion attentive sur les ressources des outils, sur les conditions de diffusion, sur la vigilance et les égards nécessaires envers les autres cultures. On le voit, les périls évoqués et les solutions esquissées dépassent singulièrement la seule sphère technologique. Sont interpellés les décideurs politiques, le législateur, les éducateurs, les scientifiques, confrontés à la pression des citoyens. Le thème de ce Colloque nous propulse sur une interrogation globale, humaniste parce que démocratique.

Et terminons en félicitant l'UNAM d'avoir signé une Convention d'échanges et de partenariat avec l'Institut des sciences de la communication du CNRS que dirige Dominique Wolton. Nul doute que les recherches et les applications s'enrichiront du partage des connaissances ainsi facilité.

- Document ISCC du CNRS, auteur Marc Guichard, 2009-06-30
- Recherches en cours de David Reymond, université de Bordeaux
- Manifeste pour une nouvelle recherche, mai 2009, publication du pôle Aquitaine de l'ISCC, ed. OVADIA Paris
- Francoise.thibault4@wanadoo.fr
- hermes@iscc.cnrs.fr
- www.entre-sciences.msh-paris.fr « global change resarci », la première conférence a été publiée en 2009 Bonaventure Mvé-Ondo, vice-recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie.